



## Recherches en imagerie biomédicale MOST-FRQNT-FRQS

Catégorie de programme : Collaborations internationales

### DATES LIMITES

#### Soumission de la lettre d'enregistrement

(pour les chercheurs québécois seulement):

**20 septembre, 2016 16 h 30 (heure de Montréal)**

#### Soumission de la demande complète:

**15 Novembre, 2016 16 h 30 (heure de Montréal) ou  
23 h 59 (heure d'Israël)**

Vous trouverez tous les détails sur les règles de programme pour les chercheurs israéliens sur le site web du MOST.

<http://most.gov.il/Information/Calls/Pages/Canadalsrael2017.aspx>

### MOST:

Adjoint à la Division Générale -  
Planification et contrôle

Avi Anati  
02-5411170/3  
[avi@most.gov.il](mailto:avi@most.gov.il)

### FRQS:

Chargée de programmes

Manon Pelletier  
514 873-2114  
poste 1243  
[manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca)

Pour toute question concernant les  
priorités de recherche du FRQNT :

[veronique.baril@frq.gouv.qc.ca](mailto:veronique.baril@frq.gouv.qc.ca)

La science devenant de plus en plus globale et complexe, de nombreuses questions de recherche ne peuvent être traitées sans une collaboration internationale entre des chercheurs de différents secteurs. L'objectif de cet appel à propositions est de soutenir des projets de recherche internationaux novateurs axés sur l'imagerie biomédicale et impliquant des chercheurs en provenance d'Israël et du Québec. Ces collaborations permettront des percées scientifiques majeures, à court et moyen termes, en combinant et en potentialisant les forces, l'expertise et les leviers structurels des deux pays, ainsi qu'en favorisant le transfert des connaissances.

L'appel à propositions est mené conjointement par :

- Ministère de la Science, des technologies et de l'espace de l'État d'Israël (MOST)
- Fonds de recherche du Québec – Nature et Technologies (FRQNT)
- Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS)

Le MOST, le FRQNT et le FRQS agiront conjointement pour la gestion des demandes.

**Les conditions et exigences particulières applicables pour chacune des agences de financement (indiquées en bleu dans ce document) sont disponibles dans la boîte à outils de cette page et sur leur site web respectif.**



## ADMISSIBILITÉ DU PROJET

<b>Thèmes prioritaires</b>	<p>Les thèmes suivants ont été priorisés pour ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Imagerie cérébrale</li> <li>• Imagerie <i>in vivo</i> et comportements animaliers</li> <li>• Optogénétique</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p>L'objectif principal de ce programme est de générer de nouvelles collaborations ainsi que de favoriser l'avancement des connaissances et des techniques dans le domaine de l'imagerie biomédicale.</p> <p>Les projets doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener des chercheurs de différents environnements de recherche, disciplines et expertises à travailler ensemble en utilisant un éventail d'approches et de technologies de pointe</li> <li>• Être structurés de façon à apporter une valeur ajoutée originale que les chercheurs, financés par chacune des agences de financement, ne pourraient atteindre seuls</li> </ul>

## ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

<b>Conditions</b>	<p><b>Structure de l'équipe de recherche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Deux (2) cochercheurs principaux</b> (un d'Israël et un du Québec) qui représenteront le projet et assumeront la gestion de la demande et la direction interne du projet, et ce, selon les conditions/exigences administratives des agences de financement dont ils relèvent</li> <li>• <b>Au moins 1 cochercheur du Québec</b> ou plus; les cochercheurs d'Israël sont également bienvenus dans l'équipe mais leur présence n'est pas obligatoire</li> <li>• Jusqu'à <b>8 collaborateurs</b> (maximum 4 du Québec et 4 d'Israël)</li> <li>• Les équipes de recherche déposant un projet dans le cadre de cet appel à propositions doivent être constituées de chercheurs travaillant dans des institutions admissibles au regard des conditions/exigences administratives des agences de financement dont ils relèvent (voir ci-dessous pour plus de détails)</li> </ul> <p><b>Pour le Québec seulement :</b> l'équipe doit être composée d'un minimum de 1 chercheur (cochercheur principal ou cochercheur) du domaine des Sciences naturelles, Mathématiques et Génie, et de 1 chercheur (cochercheur principal ou cochercheur) du domaine des Sciences de la santé.</p> <p>LE MOST, le FRQNT et le FRQS encouragent fortement la présence de chercheurs en début de carrière parmi les cochercheurs.</p>
-------------------	---



Tous les chercheurs doivent démontrer de manière adéquate qu'ils collaborent ou collaboreront activement au projet de recherche proposé et doivent préciser le temps alloué au projet.

Le cochercheur principal doit démontrer qu'il consacrera suffisamment de temps de recherche à ce projet pour en assurer le succès.

La multidisciplinarité de l'équipe de recherche sera considérée comme un atout.

**Au Québec :**

Cet appel à propositions est ouvert aux personnes suivantes :

**Pour le FRQNT :**

- Chercheur universitaire (CHU, CHUN et CHUT) ou chercheur d'établissement (CE). Les chercheurs provenant d'autres établissements de recherche tels que les chercheurs affiliés (CHA), les chercheurs gouvernementaux (CHG), les chercheurs collaborateurs (COL), les chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue (CHS), les chercheurs industriels (CHI), les chercheurs hors Québec (CHH), et les chercheurs visiteurs (VIS), peuvent être inclus dans l'équipe en tant que collaborateurs

**Pour le FRQS :**

- Chercheur principal ou cochercheur ayant le statut de chercheur autonome ou de chercheur clinicien autonome (voir l'annexe 1c des [Règles générales communes](#)) et travaillant pour une université ou une institution du réseau de la santé et des services sociaux

**Les candidats en formation postdoctorale ne sont pas admissibles à ce programme en tant que cochercheur principal ou cochercheur.**

De plus, le cochercheur principal et les cochercheurs doivent :

- Avoir une affiliation universitaire québécoise
- Être citoyens canadiens ou résidents permanents (voir la section 2.1 des [Règles générales communes](#))
- Les collaborateurs peuvent provenir de l'extérieur du Québec mais aucune somme ne pourra être transférée à l'extérieur du Québec.

**En Israël :**

Cet appel à propositions est ouvert aux personnes suivantes :

Les informations concernant l'admissibilité des chercheurs israéliens sont disponibles sur le site web du MOST

<http://most.gov.il/Information/Calls/Pages/Canadalsrael2017.aspx>



<b>Éthique</b>	Les cochercheurs principaux et cochercheurs doivent se conformer aux règles d'éthique (voir les sections 5.3 et 5.4 des <a href="#">Règles générales communes</a> ).
<b>Formation de base en éthique de la recherche</b>	<p>Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous les chercheurs principaux ou cochercheurs lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des sujets humains.</p> <p>La recherche sur des sujets humains comprend celle étant réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• avec des sujets humains vivants</li><li>• sur des cadavres ou des restes humains</li><li>• avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus, des cellules ou du matériel génétique</li><li>• à partir de renseignements à caractère personnel contenus dans des dossiers. Les renseignements à caractère personnel sont ceux permettant l'identification d'une personne.</li></ul> <p>Cette formation de base consiste en la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services Sociaux à titre de <a href="#">programme de formation en éthique de la recherche</a>.</p> <p>Les cochercheurs principaux et les cochercheurs doivent avoir réalisé cette formation de base <b><u>avant le début des versements</u></b>.</p>
<b>Multiple demandes</b>	Un chercheur ne peut soumettre qu'un seul projet à titre de cochercheur principal dans le cadre de cet appel à propositions; un chercheur peut participer à plus d'un projet en tant que cochercheur.



## DOCUMENTS EXIGÉS – LETTRE D'ENREGISTREMENT (POUR LES CHERCHEURS QUÉBÉCOIS SEULEMENT)

### Transmission des documents:

Tous les documents décrits ci-dessous doivent être envoyés par courriel à Manon Pelletier ([manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca)), chargée de programmes au FRQS. Les documents devront être attachés les uns à la suite des autres en un (1) seul document PDF. La date et l'heure de la transmission du courriel font foi de la date et de l'heure du dépôt des documents.

**Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires peut entraîner la non admissibilité du dossier.**

### Cochercheur principal du Québec

**NOTE : La lettre d'enregistrement doit être soumise au FRQS seulement par le cochercheur principal du Québec**

- **Formulaire de la lettre d'enregistrement**
- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQNT ou le FRQS (mis à jour depuis juin 2014) du cochercheur principal du Québec
- Pour le FRQS : Contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS** à la page CV commun canadien), consulter le document **Directives pour le fichier joint au CV - FRQS** dans la boîte à outils
- Pour le FRQNT : Contributions détaillées (pièce à joindre au CV commun canadien), consulter le document **Directives pour le fichier joint au CV - FRQNT** dans la boîte à outils

## DOCUMENTS EXIGÉS – DEMANDE COMPLÈTE

### Transmission des documents :

#### Au Québec :

Les documents décrits ci-dessous doivent être envoyés par courriel à Manon Pelletier ([manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca)), chargée de programmes au FRQS. Tous les documents devront être intégrés dans un (1) seul document PDF. La date et l'heure de la transmission du courriel font foi de la date et de l'heure du dépôt des documents.

Les CVs de tous les chercheurs, incluant les contributions détaillées, devront être insérés les uns à la suite des autres dans ce document PDF. Les listes des principales publications des trois dernières années des chercheurs israéliens doivent également être incluses dans ce document.



**En Israël:**

Un appel à proposition similaire sera également disponible sur le site Web du MOST  
<http://most.gov.il/Information/Calls/Pages/Canadalsrael2017.aspx>

**IMPORTANT :** la description du projet envoyée aux deux agences doit être identique pour les deux équipes (du Québec et d'Israël)

**Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires peut entraîner la non admissibilité du dossier.**

**Cochercheur principal  
du Québec**

Veuillez suivre les indications décrites ci-dessus pour envoyer les documents suivants :

- **Formulaire de demande**
- Document PDF incluant la description du projet (doit être identique au document PDF qui sera soumis par l'équipe israélienne au MOST)
- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQNT ou le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)
- Pour le FRQS : Contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS** à la page CV commun canadien), consulter le document **Directives pour le fichier joint au CV - FRQS** dans la boîte à outils
- Pour le FRQNT : Contributions détaillées (pièce à joindre au CV commun canadien), consulter le document **Directives pour le fichier joint au CV - FRQNT** dans la boîte à outils
- Liste des publications principales des 3 dernières années pour le cochercheur principal israélien
- Liste des publications principales des 3 dernières années pour les cochercheurs israéliens (s'il y a lieu)
- Lettre d'appui de la direction de l'institution ou du département universitaire où s'effectuera la recherche (pour le cochercheur principal seulement)
- Lettre d'appui des collaborateurs ou partenaires, s'il y a lieu
- Lettre d'entente de coopération des 2 cochercheurs principaux
- Pour un chercheur principal clinicien : lettre du directeur du département clinique ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche
- Copie du Certificat de sélection du Québec, de la carte de résident permanent ou du visa de travail, s'il y a lieu



<b>Cochercheurs du Québec</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CV commun canadien</b>, version <b>CV de financement</b> pour le FRQNT ou le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)</li> <li>• Pour le FRQS : Contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le <b>Portfolio électronique du FRQS</b> à la page CV commun canadien), consulter le document <b>Directives pour le fichier joint au CV – FRQS</b> dans la boîte à outils</li> <li>• Pour le FRQNT : Contributions détaillées (pièce à joindre au CV commun canadien), consulter le document <b>Directives pour le fichier joint au CV - FRQNT</b> dans la boîte à outils</li> <li>• Pour tout cochercheur clinicien : une lettre du directeur du département clinique ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche</li> <li>• Copie du Certificat de sélection du Québec, de la carte de résident permanent ou du visa de travail, s'il y a lieu</li> </ul>
-------------------------------	---

## LIEU DE RECHERCHE

<b>Choix du lieu de recherche</b>	Un groupe ou un centre du FRQS, un établissement du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou une université du Québec.
<b>Changement du lieu de recherche</b>	<p>Le FRQNT et le FRQS s'attendent à ce que, pour toute la durée de la subvention octroyée, la personne titulaire de l'octroi mène son projet dans l'établissement ou dans l'université ayant endossé sa demande.</p> <p>La personne titulaire de l'octroi désirant changer de lieu de recherche doit en faire la demande par une lettre officielle par courriel au FRQS. Cette demande fera état des raisons du changement et décrira toutes les conséquences possibles sur son projet de recherche.</p> <p>Les autorités de l'université ou de l'établissement doivent également approuver ce changement en avisant le FRQS par écrit.</p> <p>Le directeur du nouveau centre de recherche ou département universitaire doit également aviser le FRQS par écrit qu'il accepte d'accueillir la personne titulaire de l'octroi.</p>

## DURÉE DE LA SUBVENTION

<b>Durée</b>	<p><b>Maximum de 3 ans non renouvelable</b></p> <p><b>Un maximum de trois (3) projets seront financés</b></p>
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Mars 2017</b>





## MONTANT DE LA SUBVENTION

<b>Montant</b>	<p>La contribution du FRQNT et du FRQS pour le programme sera d'un total de 450 000 \$ CAD (jusqu'à un <b>maximum de 50 000 \$ CAD par projet par année</b> pour trois (3) ans) pour les chercheurs québécois.</p> <p>La contribution du MOST pour le programme sera d'un total de 1.321,875 NIS (jusqu'à un maximum de 146 875 NIS par projet par année pour trois (3) ans) pour les chercheurs israéliens.</p>
<b>Source de financement</b>	<p>Les bénéficiaires du Québec seront financés par le FRQNT - FRQS.</p> <p>Les bénéficiaires d'Israël seront financés par le MOST.</p>
<b>Frais indirects de recherche</b>	<p><b>Pour les chercheurs du Québec :</b></p> <p>Les subventions attribuées dans le cadre de ce programme sont admissibles à recevoir un montant additionnel pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements. Cependant, le FRQNT et le FRQS ne sont pas responsables des montants versés par leurs partenaires. Les détails entourant le remboursement des frais indirects de recherche seront disponibles au moment de l'octroi.</p> <p><b>Pour les chercheurs d'Israël :</b></p> <p>Les renseignements concernant les frais indirects de la recherche pour les chercheurs israéliens sont disponibles dans les Règles de programme sur le site web du MOST.</p> <p><a href="http://most.gov.il/Information/Calls/Pages/CanadaIsrael2017.aspx">http://most.gov.il/Information/Calls/Pages/CanadaIsrael2017.aspx</a></p>
<b>Règles de gestion et de financement</b>	<p>Les subventions seront gérées selon les règles générales respectives des agences de financement. Les chercheurs sont soumis aux règles générales de leur agence de financement.</p>

## DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles telles que les salaires, le matériel de recherche, les équipements, et les autres dépenses liées au projet, sont assujetties aux règlements et pratiques de l'agence qui financera le projet.

<b>Pour les chercheurs du Québec :</b>	<p><b>En plus de la liste des dépenses admissibles et non-admissibles détaillées dans la section 8 des Règles générales communes des FRQ, les dépenses suivantes sont admissibles :</b></p>
<b>Admissibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération d'étudiants (maîtrise et doctorat) et de stagiaires postdoctoraux</li> <li>• Salaires d'assistants de recherche</li> <li>• Matériel de recherche (incluant achat et hébergement d'animaux) et toute autre dépense exigée aux fins de la réalisation du projet de recherche et justifiée dans la demande</li> <li>• Dépenses relatives à l'acquisition ou à la location d'équipement, incluant les</li> </ul>





**Programmes 2016-2017**  
**Règles du programme**

	<p>contrats d'entretien pour les services communs et les installations partagées, et ce, dans la mesure où elles seront justifiées dans la demande</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de déplacement et de séjour des chercheurs québécois en Israël (Maximum de 1 personne / année, dépenses raisonnables)</li> <li>• Coûts reliés à l'application des connaissances et au transfert aux utilisateurs (notamment aux autres chercheurs, au grand public, aux praticiens, aux décideurs et aux représentants de l'industrie), selon les besoins du projet de recherche</li> <li>• Coûts reliés à la publication conjointe d'articles</li> <li>• Coûts de traduction</li> </ul>
<b>Non admissibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération des chercheurs principaux, des cochercheurs ainsi que des collaborateurs</li> <li>• Tous les frais indirects reliés à l'aménagement, au réaménagement, à la location et à l'entretien de locaux, ainsi qu'aux frais indirects payés par l'établissement d'accueil</li> <li>• Aucune somme ne pourra être transférée hors du Québec</li> </ul>
<b>Pour les chercheurs israéliens</b>	<p>Voir les Règles de programmes sur le site web du MOST <a href="http://most.gov.il/Information/Calls/Pages/Canadalsrael2017.aspx">http://most.gov.il/Information/Calls/Pages/Canadalsrael2017.aspx</a></p>

**ÉVALUATION**

<b>Lettre d'enregistrement (pour les chercheurs du Québec seulement)</b>	<p>La lettre d'enregistrement sert à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir l'admissibilité des candidats, tout particulièrement pour les cochercheurs principaux, selon les critères de chacune des agences (le cas échéant)</li> <li>• Évaluer la pertinence de la demande de subvention en fonction des objectifs du programme</li> <li>• Constituer un comité d'évaluation par les pairs dont l'expertise correspondra aux projets soumis</li> </ul> <p>Seuls les candidats dont les lettres d'intention auront été considérées comme admissibles seront invités, par courriel du FRQNT - FRQS, à soumettre une demande complète.</p>
<b>Demande complète</b>	<p>L'évaluation des demandes complètes se fera par un comité de pairs composé d'experts internationaux des milieux clinique et scientifique sélectionnés par le FRQNT - FRQS et le MOST, selon les règles en vigueur pour la composition des comités d'évaluation.</p>



**Critères d'évaluation**

**Projet de recherche**

- Conformité avec les thèmes prioritaires
- Pertinence de l'interdisciplinarité du projet
- Originalité et aspects innovants du projet
- Clarté des objectifs et excellence scientifique du projet

**Équipe de recherche**

- Niveau scientifique international de l'équipe de recherche
- Réalisations scientifiques des chercheurs
- Complémentarité des expertises et multidisciplinarité
- Valeur ajoutée de la collaboration entre les chercheurs israéliens et québécois
- Répartition équilibrée des chercheurs israéliens et québécois
- Niveau d'implication des nouveaux chercheurs

**Faisabilité**

- Réalisme, importance et rigueur dans la définition de la structure du projet et des résultats escomptés et de l'identification des jalons
- Réalisme de l'échéancier et pertinence des indicateurs de suivi
- Faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes
- Utilisation efficace des ressources existantes

**Retombées du projet**

- Importance (quantitative lorsqu'applicable) du problème abordé et impact potentiel de l'approche proposée pour résoudre ce problème. Les propositions doivent aborder ces questions de manière explicite et fournir autant de preuves ou solutions que possible
- Stratégie proposée pour le transfert de connaissances (vers la communauté scientifique et le grand public)
- Impact du projet en termes d'acquisition de connaissances et de savoir-faire ; possibilités d'application pratique du projet de recherche
- Impact sur le développement de nouveaux concepts et de nouveaux modèles, et sur le développement d'instrumentation et de nouvelles approches et méthodes

**Budget**

- Justification adéquate du budget demandé

**RÉSULTATS DE RECHERCHE ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES**

**Dépôt des rapports**

En acceptant la subvention, les titulaires de l'octroi s'engagent à fournir :

- Des rapports scientifique et financier annuels aux échéances indiquées par le FRQNT – FRQS
- Un rapport financier final à leur agence de financement respective
- Un rapport scientifique conjoint au maximum 4 mois après la fin de la subvention au FRQNT – FRQS et au MOST



<b>Diffusion et utilisation des résultats par les partenaires</b>	Les titulaires de l'octroi s'engagent à autoriser les partenaires à utiliser le rapport final et les résultats de recherche ayant fait l'objet d'une diffusion publique par le chercheur (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Internet), notamment à des fins de reproduction, de traduction, d'exécution ou de communication au public par quelque moyen que ce soit, de même que toute autre forme d'utilisation. Cette utilisation doit être faite dans le respect du droit d'auteur et uniquement à des fins non commerciales.
<b>Mobilisation des connaissances</b>	Le FRQNT et le FRQS encouragent les titulaires d'un octroi à mener et à participer à des activités de mobilisation des connaissances (transfert, partage, valorisation, mise en valeur et diffusion) auprès des milieux de pratique et du grand public, lorsque ces activités sont pertinentes. Veuillez prendre connaissance du document <b>Mobilisation des connaissances</b> dans la boîte à outils.

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

<b>Au Québec:</b>	<p>En transmettant sa demande, le candidat s'engage, entre autres, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les <b>Règles générales communes</b>, la <b>Politique de libre accès aux résultats de recherche publiés</b> du FRQS et l'ensemble des conditions et exigences décrites dans le formulaire électronique ainsi que dans les règles du programme</li> <li>• Transmettre, à la demande du FRQNT - FRQS, certains documents additionnels reliés à l'utilisation de la subvention</li> <li>• Respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document <b>Politique d'éthique et d'intégrité scientifique du FRQNT</b></li> <li>• Respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document <b>Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique</b> du FRQS et dans la <b>Politique sur la conduite responsable en recherche</b> des Fonds de recherche du Québec</li> <li>• Autoriser le FRQNT et le FRQS à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document <b>Accès aux documents et protection des renseignements personnels</b> et sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel</li> </ul>
<b>En Israël:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir les règlements du MOST à <a href="http://most.gov.il/Information/Calls/Pages/Canadalsrael2017.aspx">http://most.gov.il/Information/Calls/Pages/Canadalsrael2017.aspx</a></li> </ul>



## ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

L'établissement d'accueil s'engage à :

- fournir des laboratoires ou des locaux de recherche fonctionnels et l'équipement de base nécessaire à la réalisation du projet de recherche
- offrir un environnement qui respecte les normes d'éthique et d'intégrité définies dans les documents du **FRQNT** et du **FRQS** portant sur **l'éthique et l'intégrité scientifique** et dans la **Politique sur la conduite responsable en recherche** des Fonds de recherche du Québec

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le partage des droits de propriété intellectuelle et les droits des utilisateurs doit se faire conformément aux règles des trois organismes de financement de la recherche.

## PARTENAIRES

Israël	<b>Ministère de la Science, de la Technologie et de l'Espace (MOST)</b>
Québec	<b>Fonds de Recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)</b> <b>Fonds de Recherche du Québec – Santé (FRQS)</b>